

**SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT  
avec Madame Sandra CHAINAY**

**DECISION N° 2024-149**

**LE MAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23

**VU** la partie réglementaire de code des Communes,

**VU** la délibération n° 14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2324-37 au code de la santé publique fixé par le décret n° 2021-1131 permet d'assurer à chaque professionnel exerçant en crèche, un minimum de 6h par an, d'analyse des pratiques professionnelles.

**VU** les propositions de Madame **Sandra CHAINAY**, psychologue, demeurant 14 rue des Tilleuls, 77930 CHAILLY EN BIÈRE.

**CONSIDERANT** la volonté de la municipalité d'organiser des séances d'analyse et d'enrichissement des pratiques professionnelles auprès des professionnelles de la Petite Enfance des structures Petite Enfance de la ville de Sainte Geneviève des Bois.

Les interventions se dérouleront dans les différentes structures Petite Enfance (Multi Accueil du Parc, Halte-Garderie, Crèche Familiale, Multi Accueil Copernic, Halte Crèche et les Relais Petite Enfance) sur la période de septembre à décembre 2024. Soit 15 séances à raison de 220 € la séance de 2h00.

**DECIDE,**

**DE SIGNER** le contrat avec Madame **Sandra CHAINAY**.

**D'AUTORISER** le paiement desdites prestations d'un montant de **3 300.00 € T.T.C** (TROIS MILLE TROIS CENT EUROS), à raison de **220 € à l'issue de chaque prestation**, par virement frais de déplacement compris, au moyen d'un mandat administratif.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal, à sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à Sainte Geneviève des Bois,

Le 25 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation  
Nathalie VASSEUR



**Frédéric PETITTA**

Maire de Sainte Geneviève des Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération